

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Politique sportive
– FSSE JBX/CL
N° 2019-D-226

**FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT 2019 -
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
LE COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT
DE LA CHARENTE**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ▣ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ▣ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du Conseil au Président modifiée,
- ▣ VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,
- ▣ VU, la délibération n°2019.02.16 B portant autorisation de demande de subventions auprès de partenaires publics et de sollicitation de sponsoring auprès de partenaires privés dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement 2019,

DECIDE

Article 1 – Dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement qui se déroulera les 7 et 8 septembre 2019, est approuvée la convention passée entre le comité départemental handisport de la Charente (CDH16) 3 rue du stade 16000 Angoulême et GrandAngoulême.

Article 2 – Le CDH16 s'engage à participer et à promouvoir le challenge sportif « courir ensemble », notamment par la création de binômes sportifs et la dotation d'une coupe et de 150 médailles.

Article 3 – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à offrir au CDH16 des espaces publicitaires.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 20 juin 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **20/06/2019**
Publié ou notifié,
Le **20/06/2019**